



Plan d'action gouvernemental pour
**l'inclusion économique
et la participation sociale**

2017-2023

Le 10 décembre 2017

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

- Investissement de près de 3 G\$
 - 2 559,7 M\$ - Mise à jour économique de novembre 2017
 - 269,2 M\$ - Plan économique du Québec (mars 2017)
- 3 axes d'intervention, 1 axe recherche et évaluation
- 43 mesures et actions
- Une cible ambitieuse : sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023



Le Plan d'action 2017-2023

Axe d'intervention 1

- Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté.

Axe d'intervention 2

- Investir pour améliorer le logement social.

Axe d'intervention 3

- Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux.

Axe 4

- Recherche et évaluation



Quelques concepts utiles



**Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale**

Québec 

Mesure de la pauvreté

- Mesure du panier de consommation (MPC)
 - Comparaison interprovinciale
- Mesure de faible revenu – 50 ou 60 % de la médiane (MFR)
 - Comparaison internationale

Note : recommandation du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion - 2009



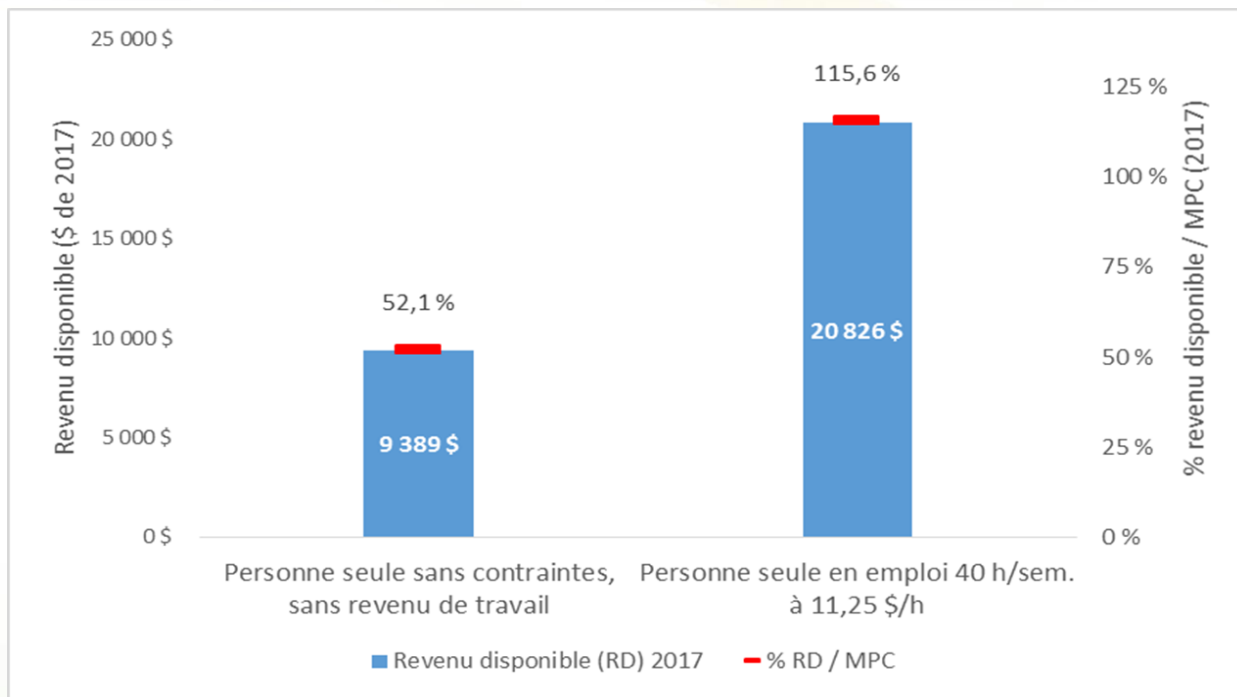
Mesure de la pauvreté

Mesure du panier de consommation (MPC)

Situations familiales	Seuil de la MPC
Personne seule	18 012 \$
Couple sans enfants	25 472 \$
Famille monoparentale avec 2 enfants	31 198 \$
Couple avec 2 enfants	36 024 \$



Revenu disponible



Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Aide financière de dernier recours

Deux programmes distincts selon l'aptitude à s'intégrer au marché du travail :

- **Programme d'aide sociale**

Pour les personnes aptes au travail.

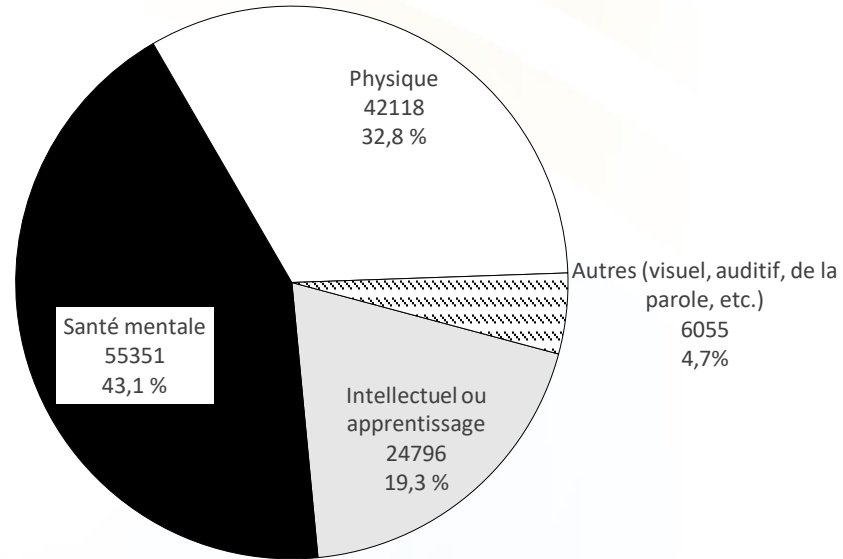
- Sans contraintes
- Avec des contraintes temporaires à l'emploi

- **Programme de solidarité sociale**

Pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et les membres de leur famille.

Programme objectif emploi – en vigueur le 1^{er} avril 2018

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles



Total = 128 320 adultes



Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

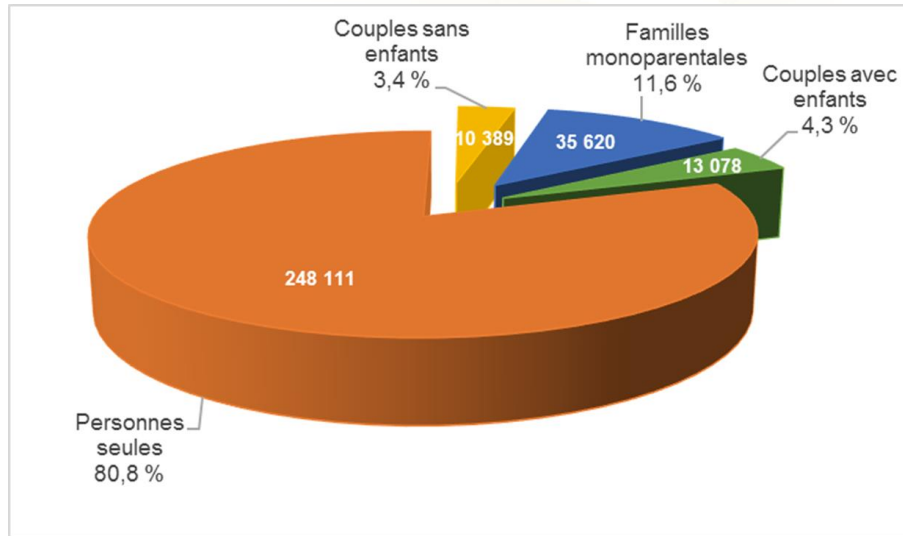
Quatre principales « situations familiales »

- Personnes seules
- Couples sans enfants
- Familles monoparentales
- Couples avec enfants



Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Caractéristiques des ménages selon la situation familiale



307 198 ménages – Mars 2017



Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Pris en considération
dans le calcul des
prestations,
notamment :



Revenus de travail

Avoirs liquides

Valeur des biens



Axe 1 : Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté

	2022-2023 (M\$)	Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
1.1 Améliorer le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté	515,6 \$	1 827,8 \$
1.2 Améliorer le revenu disponible et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail	111,2 \$	395,2 \$
1.3 Accompagner les personnes vers la formation et le marché du travail	17,5 \$	99,3 \$
1.4 Soutenir les entreprises pour recruter et retenir leur main-d'œuvre	0,5 \$	3,0 \$
Total	644,8 \$	2 325,2 \$

1.1 : Améliorer le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté

		2022-2023 (M\$)	Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 1	Introduire un revenu de base pour les Québécoises et les Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi	384,1 \$	1 246,5 \$
Mesure 2	Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi	131,3 \$	580,3 \$
Mesure 3	Agir pour que les personnes à faible revenu remplissent leurs déclarations de revenus	0,2 \$	1,0 \$
Total		515,6 \$	1 827,8 \$



Mesure 1 : Un premier revenu de base

Pour qui?

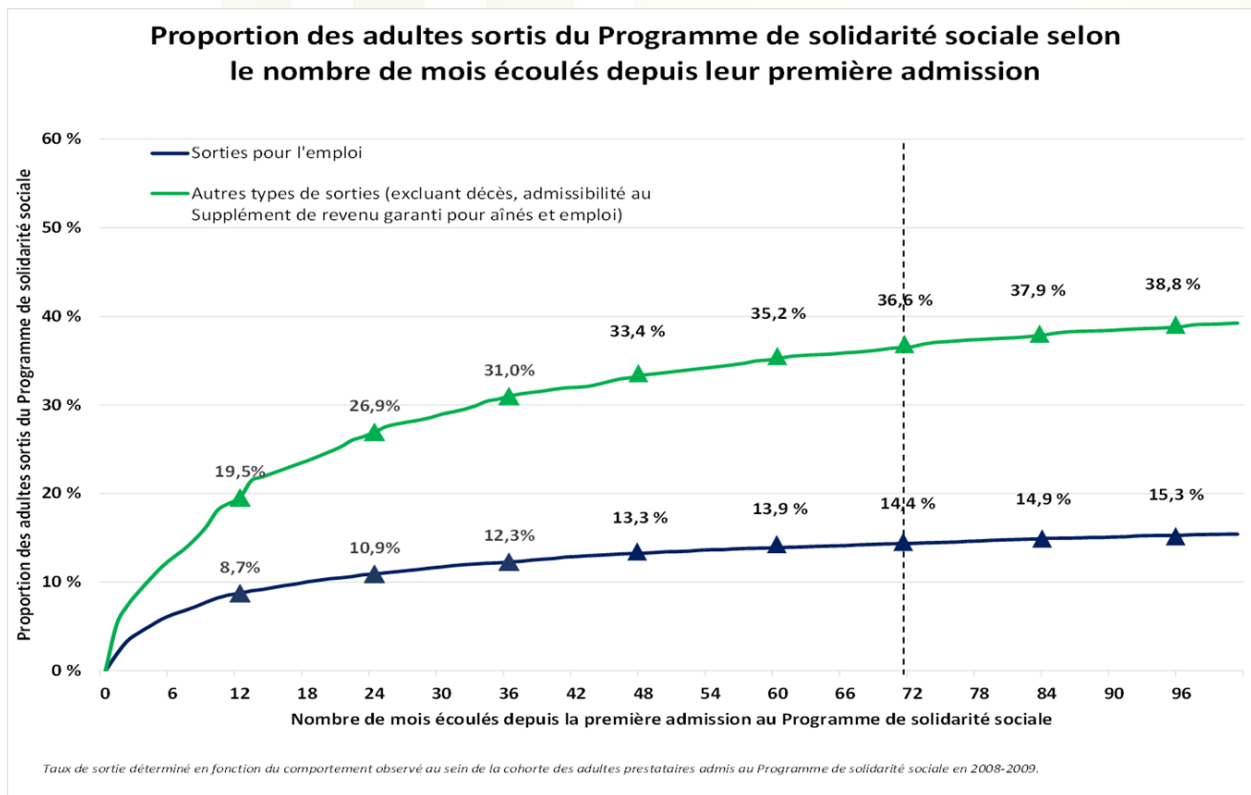
- Adultes prestataires de la solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi et bénéficiant du Programme de solidarité sociale depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois.

Pourquoi?

- Intégration en emploi des prestataires de la solidarité sociale : ralentit après le 72^e mois suivant leur première admission au Programme.
- Persistance de la pauvreté.



Mesure 1 : Un premier revenu de base



Mesure 1 : Un premier revenu de base

Dès 2018, premier jalon	Augmentation de la prestation	
	Mois	Année
Un adulte	73 \$	876 \$
Deux adultes	88 \$	1 056 \$

À terme, en janvier 2023	Augmentation de la prestation		Effets sur le revenu disponible
	Mois	Année	
Un adulte	440 \$	5 280 \$	+ 41,4 %
Deux adultes	624 \$	7 488 \$	+ 39,6 %



Mesure 1 : Un premier revenu de base

Janvier 2023

Proposition d'assouplissement de certaines règles :

- Prise en compte des revenus de travail
- Versement individualisé
- Prise en compte des biens et des avoirs liquides



Mesure 2 : Augmentation progressive des prestations d'AFDR et du Programme objectif emploi

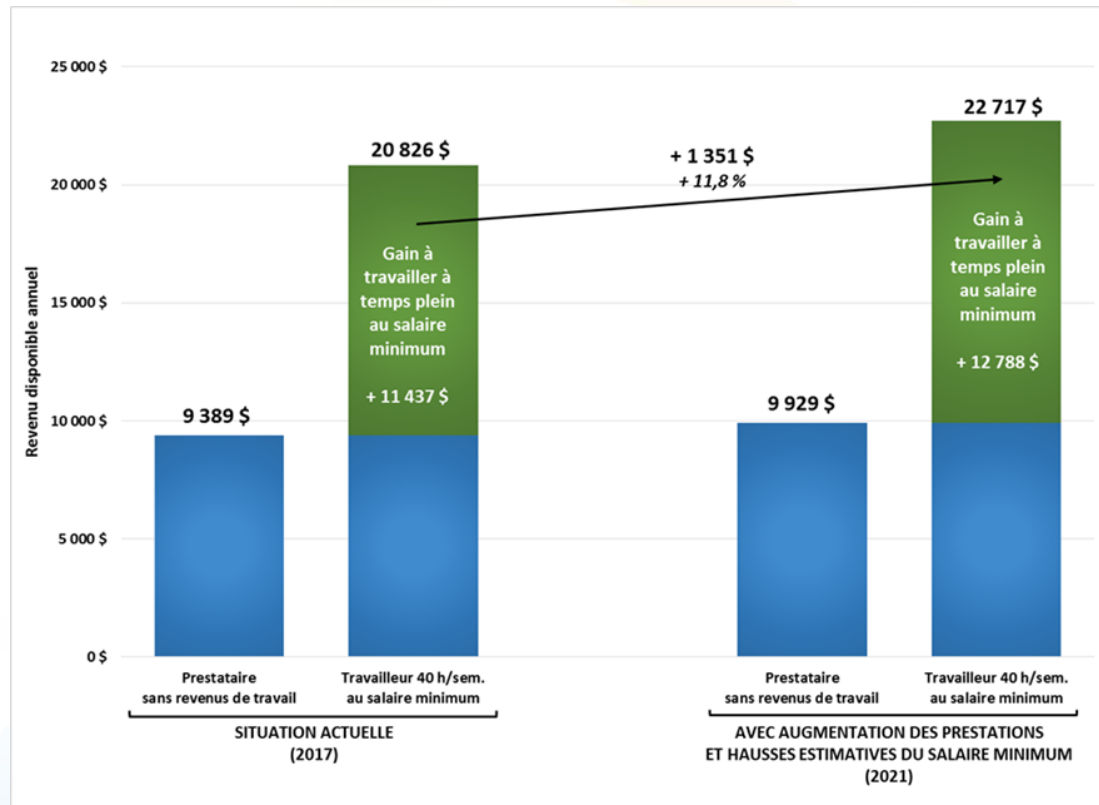
Situation pour une personne seule

Dès 2018	Augmentation de la prestation		Couverture de la MPC (%)
	Mois	Année	
Aide sociale	15 \$	180 \$	53,1
Solidarité sociale	73 \$	876 \$	75,6

À terme, en 2021	Augmentation de la prestation		Couverture de la MPC (%)
	Mois (cumulatif)	Année (cumulatif)	
Aide sociale	45 \$	540 \$	55,1
Solidarité sociale	103 \$	1 236 \$	77,6



Mesure 2 : Augmentation progressive des prestations d'AFDR et du Programme objectif emploi



Axe 1 : Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté

1.2 Améliorer le revenu disponible et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 4	Modifier certains paramètres de l'aide financière de dernier recours et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail	
Action 4.1	Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale	8,9 \$
Action 4.2	Accorder un supplément au revenu de travail pour les prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours	8,9 \$
Action 4.3	Modifier le calcul de la contribution parentale	7,8 \$
Action 4.4	Bonifier les primes au travail	260,0 \$
Action 4.5	Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires	3,4 \$
Action 4.6	Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale	68,0 \$
Action 4.7	Accorder un boni au maintien en emploi	38,1 \$
Total		395,2 \$

Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale

Québec 

Axe 1 : Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté

1.3 Accompagner les personnes vers la formation et le marché du travail		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 5	Programme objectif emploi	45,6 \$
Mesure 6	Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences	33,8 \$
Mesure 7	Soutenir la formation des jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	
Action 7.1	Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans	0,4 \$
Action 7.2	Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité des projets misant sur l'implication sociale	4,5 \$
Action 7.3	Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme	15,0 \$
Total		99,3 \$
1.4 Soutenir les entreprises pour recruter et retenir leur main-d'œuvre		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 8	Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité, ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre	3,0 \$
Total		3,0 \$

Axe 2: Investir pour améliorer le logement social

Fondamental pour les ménages et lieu d'ancrage des communautés.

Axe d'intervention 2 : Investir pour améliorer le logement social		
Mesure 9	Investir dans les logements sociaux	
Action 9.1	Améliorer l'offre de logements sociaux	242,7 \$
Action 9.2	Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle	4,0 \$
Action 9.3	Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance	0,5 \$
Mesure 10	Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel à la construction de logements abordables	38,8 \$
	Total	286,0 \$



Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale

Québec 

Mesure 10 : Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel à la construction de logements abordables

Objectif

Faciliter et accélérer la construction de logements sociaux et abordables dans le cadre du programme AccèsLogis Québec par l'**ajout d'une subvention supplémentaire** pour les projets qui en sont toujours aux étapes préliminaires ou non engagés en 2017.

Ménages bénéficiant de la mesure

Près de 7 000 ménages à revenu faible et modeste auront accès à un nouveau logement de qualité à un coût abordable.

Investissement total : 38,8 M\$

Programme AccèsLogis Québec

Permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif de construire des logements sociaux ou abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale

Québec 



Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

	Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
3.1 Soutenir des projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	162,4 \$
3.2 Soutenir des actions en matière de sécurité alimentaire	40,3 \$
3.3 Intervenir dès l'enfance pour favoriser l'égalité des chances	115,0 \$
3.4 Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme	4,1 \$
3.5 Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté dans les cas où elles sont judiciairisées	0,5 \$
3.6 Contribuer au développement des compétences numériques des personnes en situation de pauvreté	1,8 \$
3.7 Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	0,1 \$
3.8 Soutenir l'action communautaire	55,2 \$
Total	379,3 \$

Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

Intervention sur l'ensemble du territoire québécois

Axe d'intervention 3 : Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux

3.1 Soutenir des projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Investissements totaux
2017-2023 (M\$)

Mesure 11	Poursuivre les Alliances pour la solidarité	160,1 \$
Mesure 12	Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social	2,3 \$
Total		162,4 \$



Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale

Québec 

Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

L'accès pour tous à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à un coût raisonnable de même qu'à une information simple et fiable permettant de faire des choix alimentaires éclairés.

3.2 Soutenir des actions en matière de sécurité alimentaire		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 13	Améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu	
Action 13.1	Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu	30,0 \$
Action 13.2	Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuées aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	0,7 \$
Action 13.3	Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO	3,3 \$
		1,0 \$
Action 13.4	Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire	0,3 \$
Action 13.5	Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans	5,0 \$
Total		40,3 \$



Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

L'intervention précoce favorise une entrée réussie à l'école et contribue à prévenir des difficultés tout au long du parcours scolaire.

3.3 Intervenir dès l'enfance pour favoriser l'égalité des chances		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 14	Favoriser l'égalité des chances	
Action 14.1	Poursuivre l'ouverture de classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé	40,6 \$
Action 14.2	Accroître l'accès aux services de garde	65,0 \$
Action 14.3	Rehausser le financement pour les petits déjeuners dans les écoles	9,4 \$
	Total	115,0 \$



Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

Briser l'isolement et participer à la vie sociale locale.

3.4 Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 15	Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme	
Action 15.1	Implanter le programme Accès-Loisirs Québec dans plus d'organismes et de municipalités	0,9 \$
Action 15.2	Créer, mettre en place et promouvoir une carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées	0,6 \$
Action 15.3	Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées	2,6 \$
Total		4,1 \$

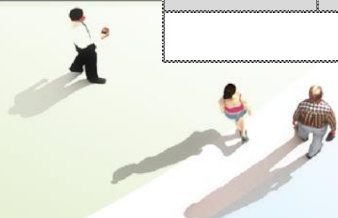


Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

3.5 Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté dans les cas où elles sont judiciairisées:		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 16	Favoriser une justice plus humaine	
Action 16.1	Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale	0,3 \$
Action 16.2	Faciliter l'accès, pour les personnes en situation de pauvreté, aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le Code de procédure civile et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle	- \$
Action 16.3	Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	0,2 \$
Total		0,5 \$
3.6 Contribuer au développement des compétences numériques des personnes en situation de pauvreté		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 17	Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté	1,8 \$
Total		1,8 \$
3.7 Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, avec elles		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 18	Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale	0,1 \$
Total		0,1 \$

Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale

Québec 



Axe 3 : Favoriser la participation sociale et mobiliser les milieux

Plusieurs organismes contribuent, par leurs actions d'éducation populaire, de mobilisation et de représentation, à défendre les droits sociaux et économiques pour combattre des problèmes sociaux tels que la discrimination.

3.8 Soutenir l'action communautaire		Investissements totaux 2017-2023 (M\$)
Mesure 19	Améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales	
Action 19.1	Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire	4,5 \$
Action 19.2	Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux	50,7 \$
Total		55,2 \$



Conclusion

- Instauration d'un premier revenu de base.
- Augmentation du revenu disponible au cœur du Plan, tout en maintenant l'incitation au travail.
- Mesures et actions touchant les principales composantes de la vie.



Période de questions



**Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale**

Québec 